



Compte rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat des Maisons de Cognac du 10 décembre 2020

Présents : Francis ABECASSIS ; Hervé BACHE-GABRIELSEN ; Charles BOINAUD ; Charles BRAASTAD ; Richard BRAASTAD ; Stéphane BURNEZ ; Cyril CAMUS ; Jean Pierre COINTREAU ; Michel DOBBE ; Jérôme DURAND ; Alexandre GABRIEL ; David GAREYTE ; Thomas GONON ; Philippe JOUHAUD ; Éric LE GALL ; Patrick LEGER ; François LE GRELLE ; Romain MARTIAL ; Florent MORILLON ; Laurent MOULIS ; Patrice PINET ; Richard PRULHO ; Mélina PY ; Noé TESSERON ; Lilian TESSENDIER ; Mélissa TROUVE

Invité : Nicolas OZANAM

Excusés : Xavier BRIOIS ; Magalie CHABASSE ; Vincent CHAPPE ; Jean Edouard GODET ; Erwan GUEZENNEC ; Christophe J. FILLIOUX ; Dominique MARTIN ; Julien NAU ; Philippe PERBOST ; Olivier PETIT ; Philippe PEYRAT ; Marina ROY ; Philippe SEYS ; Nicolas SINOQUET

1. Validation du compte-rendu de l'AG du 11 septembre

Décision : Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2020 est approuvé

2. Bilan de la mandature (Patrice Pinet) Point sur l'audit, réalisé et reste à faire

E. LE GALL remercie Patrice PINET et Helene AURIOL pour leurs investissements lors de la mandature passée.

P. PINET débute son bilan en mentionnant la constante structuration du SMC, notamment depuis l'arrivée de Tatiana METAIS.

Il ajoute que le financement du SMC fonctionne correctement. En effet, suite à la modification des statuts en novembre 2018 comprenant une allocation de ressources en fonction du nombre de caisses effectués par chacun a permis d'assurer le fonctionnement du SMC et de régler les cotisations à la FFS et CNVS. Il remercie chaleureusement François LE GRELLE pour son engagement et son travail dans cette démarche.

Il remercie également Alexandre GABRIEL qui est à l'origine d'un travail important sur le sujet des pertes et manquants. Ce travail a permis de renforcer la position des Maisons en fonction de l'administration.



Il souligne également la création du fond de dotation qui a permis de financer en grande partie l'école du feu de Jarnac. Il remercie l'ensemble des membres du SMC pour leur participation au financement. Il précise que dans la conjoncture actuelle, l'implication des Maisons de Cognac dans les projets régionaux est primordiale.

Il revient sur deux sujets : l'innovation et le XXO. Ce sont deux sujets sensibles qui ont nourri de nombreux débats au sein du SMC. Des positions ont été prises, toujours dans le respect des positions de chacun, et permettent aux Maisons d'évoluer en fonction du monde dans lequel on vit.

Il salue l'audit mis en place afin d'apprécier la place des PME au sein du SMC. Il précise que l'objectif est de continuer à travailler ensemble pour que chacun puisse se retrouver dans le SMC.

Pour conclure, il indique que ses dernières mandatures ont été riches en événements et débats, il souhaite que la nouvelle mandature soit aussi riche et que celle-ci permette au SMC de continuer à se structurer. Il remercie également l'ensemble des membres du SMC.

3. La feuille de route du SMC (Éric Le Gall)

E. LE GALL présente la feuille de route du SMC pour les 3 années à venir dans un triptyque :



Il continue en focalisant sa présentation sur la partie « Travailler » comprenant plusieurs priorités dégagées lors du CA du 6 octobre dernier :



4. Les projets SMC (restitution des groupes de travail par les référents)

◆ GT PME Sécurité des approvisionnements par L. TESSENDIER

L. TESSENDIER indique que suite aux résultats du questionnaire sur les besoins d'approvisionnements, il a été décidé au CA SMC du 2 novembre dernier, de travailler sur un outil de gestion commun de stocks dédiés aux besoins. En ce sens, une réunion du GT aura lieu le 14 décembre prochain afin de dégrossir le sujet et de constituer une task force qui préparera un plan de travail et un brief sur ce sujet.

P. PINET précise que les besoins révélés par le questionnaire approvisionnement étaient des volumes faibles mais qu'ils n'en restaient pas moins difficiles à trouver pour les PME. Même de faible volume d'eau de vie et/ou cognac peuvent peser lourd dans les activités de certains.

M. DOBBE indique que le projet doit être minutieusement élaboré avant de le présenter à la viticulture et de l'impliquer dans ce processus.

T. METAIS précise qu'un travail sera à mener en amont de la participation active de la famille viticole.

L. TESSENDIER ajoute que la viticulture est sensible au sujet. La problématique est connue des viticulteurs et ils cherchent également à pouvoir vendre tout en s'assurant de la sécurité et de la stabilité du système. Il convient alors de proposer un projet sérieux où chaque famille sera gagnante.



◆ GT PME Innovation par H. BACHE-GABRIELEN

H. BACHE-GABRIELEN indique que, lors du CA SMC du 2 novembre dernier, la décision a été de prioriser les actions suivantes :

- Small is beautiful - « craft » - création d'une marque collective label/sigle/logo
- Réinvestir le compte 6 : valorisation d'un terme existant pour une catégorie entre compte 4 et compte 10

Lors du GT PME Innovation du 7 décembre dernier, une taskforce a été constituée (Hervé BACHE-GABRIELEN ; Jérôme DURAND ; Mélina PY) afin de travailler sur un brief.

◆ GT PME Stratégie de marque et animation de la catégorie par P. JOUHAUD

P. JOUHAUD indique que lors du CA SMC, la décision a été de réaliser un mapping de la diversité des Maisons de Cognac afin de pouvoir apprécier les différences des Maisons en fonction des savoir-faire, des histoires, des qualités organoleptiques etc. Il précise qu'un mapping clair et présentable permettra d'avancer plus rapidement sur d'autres sujets tel que le site internet SMC ou encore le projet de Maison du Cognac.

◆ GT PME Commercialisation et accès aux marchés par H. BACHE-GABRIELEN

H. BACHE-GABRIELEN présente les projets du GT Commercialisation :

- Etudes : l'objectif est combler le manque d'informations des Maisons de Cognac via un éventuel achat groupé d'études IWSR ainsi qu'une reprise de l'étude Kantar et une présentation des résultats.
- Maison du Cognac en version digitale / e-commerce projet Assemblage : l'idée est de recentrer le projet à l'échelle européenne. Une réunion du GT le 21 décembre prochain aura pour but d'identifier la marche à suivre.

5. Point budget

F. LE GRELLE présente le budget de l'année 2020 en commençant par les produits qui s'élèvent à hauteur de 304 975€ au 31 octobre et un total prévisionnel à fin d'année de 376 674€

Il poursuit en présentant les charges sur l'année 2020 en comparant avec les charges prévisionnelles. Au 31 octobre 2020, le SMC a un résultat de 142 000€.

C. BOINAUD remercie les membres du SMC pour leur confiance ainsi que F. LE GRELLE pour sa bonne gestion de la trésorerie du SMC. Il présente le budget prévisionnel pour l'année 2021 pour un résultat de 8 495€ prévu à la clôture de l'exercice 2021.

E. LE GALL remercie François LE GRELLE pour sa gestion de la trésorerie de la dernière mandature.



Décision : Le budget 2020 et le budget 2021 sont approuvés

6. Point divers

◆ Déménagement SMC

Le SMC déménagera à partir du 4 janvier prochain au 34 rue Gabriel Jaulin à Cognac.

◆ Recrutement Delphine LORIN

Le recrutement de Delphine LORIN, assistante coordinatrice, a été réalisé. Elle rejoindra Tatiana METAIS le 4 janvier prochain.

◆ Comptabilité matière / douanes

A. GABRIEL indique que suite aux échanges avec les douanes, il souhaite rappeler l'objectif du guide / livre blanc qui est un outil important. De plus, il ajoute que KPMG propose de réaliser des audits sur la tenue de la comptabilité matière au sein des Maisons et la réalisation de formations sur le sujet. Une proposition chiffrée de ces audits ainsi que de ces formations sera présentée avant la fin de l'année.

Décision : renvoi du guide à l'ensemble des membres du SMC.

◆ Sondage communication

P. JOUHAUD précise que suite au sondage communication réalisé par le SMC, il observe que de nombreuses informations circulent mais n'atteignent pas systématiquement les bonnes forces. Il cherche ainsi à savoir comment les Maisons, le SMC et le BNIC peuvent s'assurer que l'information soit bien diffusée.

◆ Schéma de cohérence Territoriale

T. METAIS indique que le ScoT a prévu 60ha pour l'activité Cognac. Cependant, après avoir recensé les besoins des acteurs de la filière, on observe un besoin total de 200ha. Elle ajoute qu'un échange avec Jérôme SOURISSEAU a eu lieu. Ce dernier a indiqué que les Maisons devaient saisir l'opportunité de faire valoir leurs intérêts et leurs besoins lors de la période de négociation. En ce sens, les acteurs doivent actionner les différentes administrations en vue que le ScoT alloue plus d'hectares à l'activité Cognac. La procédure sera finalisée au second semestre de l'année 2021.



A. GABRIEL ajoute que l'enveloppe à l'échelle du Cognac est trop faible au regard des besoins. Il précise qu'il convient de sensibiliser les maires des communes et les acteurs locaux à cette problématique.

E. LE GALL indique que les Maisons doivent inviter les institutions à partager leurs problématiques afin de leur faire prendre conscience des optimisations globales à adopter.

A. GABRIEL résume la situation au travers de trois points :

- Dans les cas où les Maisons ont des projets de construction, ils sont à déposer le plus rapidement possible.
- Dans le cas du report de la mise en place du ScoT, la filière sera en mesure de proposer un accord convenable au regard du business plan
- Un lobbying est à exercer auprès des représentants dans le tissu local

Des éléments de langage seront partagés par le BNIC dans le cadre des échanges entre Maisons et institutions.

7. Intervention de Jean Pierre Cointreau (FFS) et Nicolas Ozanam (FEVS) : rôle de ces organisations et focus France / Chine et US

J.P. COINTREAU présente un schéma des relations entre les organisations professionnelles du secteur des spiritueux et du vin. Il précise que ces échanges entre ces différentes organisations participent au collectif.

N. OZANAM présente la FEVS, fédération des exportateurs, reflet des entreprises de vins (UMVIN) et des producteurs des spiritueux (FFS). La FEVS traite de sujets internationaux relatifs aux vins et spiritueux. La FEVS poursuit 3 missions principales :

- Informer : Donner aux adhérents un ensemble d'information qui concerne l'international : information réglementaire, statistique, marché (IWSR), webinaires...
- Décider : Fixer les priorités et arbitrer les positions.



- Agir : dans les actions commerciales, pour lever les barrières à l'échelle française, européenne et internationale

J.P COINTREAU demande à Nicolas OZANAM de présenter la loi AGECE et des actions que l'UMVIN a entrepris récemment.

N. OZANAM indique que dans le cadre de la loi AGECE, loi visant à introduire le réemploi du plastique. Cependant, le législateur a étendu le champ d'application de consigne et de réemploi à d'autres produits que le plastique. C'est pourquoi le verre est entré dans le champ d'application de la loi AGECE.

Il mentionne également que, durant l'été 2020, la convention citoyenne pour le climat a émis plusieurs propositions notamment la consigne et le réemploi des bouteilles en verres. Cependant cela présente plusieurs problématiques pour le secteur des vins et spiritueux :

- Cela suppose de quitter les bouteilles personnalisées, donc peu favorable à la premiumisation des produits.
- Le voyage des bouteilles des points de collecte vers les points de lavages puis vers conditionneurs présente peu d'avantage en terme environnement selon l'UMVIN.
- Le secteur des emballages en verre recycle déjà 87% des tonnages en verre utilisées.

Ainsi, il conclue en mentionnant le fait que l'UMVIN a, au nom de l'ensemble de la filière vin, adressé un message au Gouvernement précisant qu'une telle loi ne pouvait pas se faire sans consultation préalable de la filière et que ce schéma n'encourageait pas la filière à se développer.

J.P. COINTREAU ajoute que les fédérations de vins et spiritueux sont majoritairement composées de PME, ainsi une telle loi serait un frein à l'export pour les PME.

Eric Le Gall